

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 1^{er} août 2022

Influenza aviaire :

La CFA, la FNSEA et les JA saluent les mesures annoncées par le ministre pour accompagner la filière avicole

Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc Fesneau, a réuni vendredi 29 juillet l'ensemble des acteurs de la filière avicole afin de présenter le dispositif d'indemnisation prévu par l'Etat ainsi que les nouvelles fiches actions venant compléter la feuille de route de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) 2021 – 2022.

La CFA, la FNSEA et les JA saluent les mesures annoncées par le ministre. La réponse apportée par l'Etat – plus d'un milliard d'euros – pour accompagner le redémarrage de la filière suite à cet épisode inédit d'influenza aviaire est à la mesure de la gravité de la situation économique que subissent les éleveurs. Elle leur apporte ainsi les assurances indispensables pour l'avenir.

La CFA, la FNSEA et les JA qui demandaient un accompagnement plus important, aussi bien sur la durée des indemnisations que sur leurs montants, afin de répondre à la profondeur et à l'ampleur de cette crise, ont été entendus.

Reste cependant un point de vigilance concernant les producteurs des zones indemnes. Certains éleveurs ne peuvent pas produire et subissent des pertes très importantes suite au manque de disponibilité d'animaux d'un jour. La CFA, la FNSEA et les JA appellent les opérateurs de la filière et les collectivités, ainsi que l'Etat, à accompagner ces professionnels qui ne peuvent prétendre aux indemnisations accordées par les pouvoirs publics.

Les éleveurs de volailles et de gibiers, toutes espèces confondues, les fédérations professionnelles et les interprofessions s'inscrivent pleinement dans le plan d'action pour la filière de demain. Ils s'engagent dans les mesures fortes pour la pérennité et la résilience de notre filière : une amélioration du plan de surveillance et de détection du virus, la formation et l'information sur la biosécurité de l'ensemble des acteurs, ainsi que l'établissement d'accords interprofessionnels pour diminuer la densité des élevages dans certaines régions (cas du Sud-Ouest).

Cependant, nos organisations rappellent que ces coûts de production supplémentaires pour les éleveurs doivent être intégrés dans les prix, conformément à EGAlim 2 et aux engagements du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Les spécificités de l'élevage en plein air ont aussi été prises en compte avec la saisine de l'ANSES sur les mises à l'abri afin de trouver les meilleures mesures possibles pour ces productions.

Les engagements de l'Etat et de la filière doivent permettre d'éviter une nouvelle crise de cette ampleur, tout en préservant notre compétitivité, nos capacités d'export, et notre souveraineté alimentaire.

Contacts presse :

CFA : Nathalie Feugeas – 06 82 00 36 51 - nfeugeas@aviculteurs-france.fr

FNSEA : Sabri Derradji – 06 21 16 80 84 – sabri.derradji@reseaufnsea.fr

JA : Gaëtan Labardin – 07 86 22 90 67 – glabardin@jeunesagriculteurs.fr